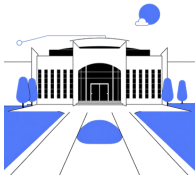


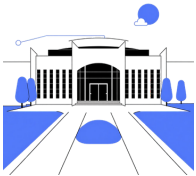
APRÈS LE BAC



DIPLÔMES DE NIVEAU 6

- LICENCE MUSICOLOGIE
- LICENCE MÉDIA, CULTURE ET COMMUNICATION
- LICENCE ART - PARCOURS MUSICIEN INTERVENANT
- LICENCE ART - PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE
- LICENCE ART DU SPECTACLE - OPTION ART DE LA SCÈNE
- LICENCE PROFESSIONNELLE -GESTION DE PROJETS ET STRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELS
- DNSPM - DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN
- DIPLÔME INA - INGÉNIERIE SONORE - SPÉCIALITÉ SONORISATION
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE - LA MUSIQUE ET LE TOUT PETIT
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE - ARTS - THÉRAPIE
- DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DES TECHNIQUES DU SON (DESTS)
- DIPLÔME D'ÉTAT PROFESSEUR DE MUSIQUE

APRÈS LE BAC



DIPLÔMES DE NIVEAU 7



LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE

du collège à
l'enseignement supérieur

AU COLLÈGE



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL - ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

Au collège, l'éducation musicale développe deux compétences : produire de la musique et acquérir une culture musicale. La voix, instrument clé, est centrale. En cycle 4, les élèves approfondissent ces compétences à travers quatre axes : chanter, écouter, explorer, échanger. Ils étudient des œuvres variées et enrichissent leur culture musicale.

OPTION FACULTATIVE DE CHANT CHORAL

L'option de chant choral au collège permet aux élèves de découvrir le chant en groupe, tout en développant leur écoute, leur rythme et leur expression artistique. Ouverte à tous, sans prérequis, elle favorise la cohésion, la confiance en soi et l'enrichissement culturel à travers un répertoire varié. Elle s'intègre dans l'emploi du temps et peut compléter d'autres enseignements.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS- MUSIQUE (CHAM)

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) et, à Paris, les classes à double cursus, permettent aux élèves de suivre à la fois un enseignement général et des cours de musique en conservatoire, grâce à un emploi du temps aménagé. Ces classes, encadrées par des textes officiels, débutent dès le primaire et se poursuivent au collège, en partenariat avec des conservatoires (CRR, CRD, CRC). L'admission se fait sur dossier, avec une évaluation du niveau musical et scolaire de l'élève. Les détails sont disponibles sur le site eduscol.

AU LYCÉE



FILIÈRES GÉNÉRALES

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ D'ART - MUSIQUE

La spécialité Arts - Musique au bac permet aux lycéens de pratiquer, d'étudier la musique et de réfléchir à son rôle dans la société. Accessible à tous, elle combine création, écoute et recherche, et prépare aux études supérieures et métiers liés à la musique.

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL - MUSIQUE

L'option musique au lycée développe des projets musicaux et une culture musicale, accessible sans prérequis. Cet enseignement de 3 heures par semaine favorise créativité, travail collectif et enrichit un parcours général.

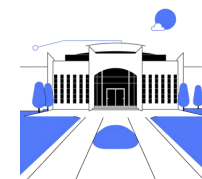
S2TMD

La spécialité Arts - Musique au baccalauréat permet aux lycéens de développer une pratique artistique individuelle et collective, une culture musicale ouverte et une réflexion sur le rôle de la musique dans la société. Accessible à tous, quel que soit le parcours antérieur, cet enseignement associe projets de création, écoute analytique et méthodologie de recherche. Il s'articule autour de thématiques variées (son, musique et société, histoire des arts, etc.) et prépare à des études supérieures dans les nombreux métiers liés à la musique.

BREVET DE TECHNICIEN DE LA MUSIQUE - BTMM

Le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique (BTMM) est un diplôme de niveau bac qui forme en trois ans aux métiers de la musique (diffusion, gestion, édition, vente). La formation, accessible après le collège, allie enseignements généraux, musicaux et professionnels, avec des stages. L'admission exige un niveau de solfège et de pratique instrumentale de premier cycle. Seuls trois lycées en France proposent cette formation.

APRÈS LE BAC



DIPLÔMES DE NIVEAU 3

CAP ACCORDEUR DE PIANO

Le CAP Accordeur de piano forme en 9 mois (dont 12 semaines de stage) des professionnels capables d'accorder, régler et réparer les pianos. Accessible à partir du niveau lycée, la formation allie pratique et théorie (anatomie du piano, acoustique, relation client). L'admission se fait sur dossier, entretien et tests. Les débouchés incluent l'exercice en indépendant, en magasin de pianos ou la poursuite d'études.

CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le CAP Assistant Technique en Instruments de Musique forme en 2 ans des professionnels capables d'assister à la fabrication, à l'entretien et à la réparation d'instruments. La formation allie pratique (travail des matériaux, réglages) et théorie (technologie, acoustique). Les titulaires peuvent travailler en atelier ou en magasin, ou poursuivre vers un BMA.

DIPLÔME DE MÉTIER D'ARTS (LUTHERIE)

Le DMA (Diplôme des Métiers d'Art) Lutherie forme en 3 ans des artisans luthiers capables de fabriquer, restaurer et entretenir des instruments de musique (violons, guitares, instruments à vent, etc.). Cette formation allie savoir-faire artisanal, connaissances techniques (acoustique, matériaux) et artistiques. Les diplômés peuvent s'installer à leur compte, travailler en atelier ou intégrer des manufactures spécialisées.